



COORDINATION SUD

RASSEMBLER & AGIR
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**EN ROUTE
VERS 2030 !**

**STRATÉGIE
COORDINATION SUD
2023-2028**

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd’hui, 184 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d’urgence, de développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d’un environnement favorable à l’action et l’expression des organisations de la société civile (OSC)*, l’appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale

* Pour Coordination SUD, au regard de ses statuts et son objet, la notion d’OSC se réfère aux organisations de la société civile à statut associatif de loi 1901 et, donc, à but non lucratif.

COORDINATION SUD

PROJET ASSOCIATIF

Coordination SUD est la plateforme nationale de coordination des ONG de droit français de solidarité internationale. Elle rassemble, aujourd'hui, plus de 180 membres, dont six collectifs (*CHD, CLONG-Volontariat, Cnajep, CRID, FORIM, Groupe Initiatives*).

Ses membres mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, ainsi que des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

VISION

Dans leur diversité, les membres de Coordination SUD, agissent pour : « *Un monde où la participation de tous et de toutes est mobilisée pour promouvoir une humanité sans pauvreté, sans inégalités et sans injustices ; un monde de solidarité et d'égalité où les droits humains et l'environnement sont respectés* ».

MISSION

Coordination SUD :

- milite pour des politiques de solidarité internationale, d'urgence et de développement, fondées sur les principes de solidarité, les droits humains, la justice et la démocratie, et qui s'attaquent aux causes des conflits, de la pauvreté et des inégalités, en particulier entre les femmes et les hommes ;
- fédère, renforce et valorise les ONG françaises comme actrices clés de la solidarité internationale et elle favorise les échanges et le dialogue entre ses membres et ;
- porte la parole collective de ses organisations membres en France, en Europe et dans le monde, pour peser, avec d'autres, sur les enjeux majeurs de la solidarité internationale.

VALEURS, PRINCIPES ET ÉTHIQUE PARTAGÉS

Les membres de Coordination SUD :

- adoptent les valeurs associatives et de la solidarité. Leur engagement est fondé sur la dignité, la justice sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes. Leur action est marquée par le respect des valeurs démocratiques et par l'indépendance ;
- font de Coordination SUD un espace collectif d'échanges, de dialogue et d'initiative, respectueux de leur diversité et fonctionnant sur un principe de subsidiarité ;
- s'engagent au respect d'une éthique commune édictée par la charte « Une éthique partagée » et à la transparence vis-à-vis de toutes leurs parties prenantes, en particulier vis-à-vis de leurs partenaires de la société civile.

« UNE ÉTHIQUE PARTAGÉE »

CHARTE DE COORDINATION SUD ET SES ORGANISATIONS MEMBRES

PRÉAMBULE

Coordination SUD et ses organisations membres partagent une éthique basée sur une vision et des principes communs. Elle constitue le fondement des rapports de confiance entre Coordination SUD et ses membres, et leurs parties prenantes.

VISION DE COORDINATION SUD

Dans leur diversité, Coordination SUD et ses organisations membres, agissent pour :

« Un monde où la participation de tous et de toutes est mobilisée pour promouvoir une humanité sans pauvretés, sans inégalités et sans injustices ; un monde de solidarité et d'égalité où les droits humains et l'environnement sont respectés ».

PRINCIPES ÉTHIQUES

Gouvernance et vie associative

Coordination SUD et ses organisations membres veillent à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Elles définissent un projet associatif, une mission, une organisation et un processus décisionnel clairs et cohérents. Elles appliquent les procédures dont elles se sont dotées en respect des valeurs des projets associatifs, en particulier de celui de Coordination SUD, dont elles se revendiquent. Elles veillent à ce que leurs activités y répondent et s'y conforment.

À cet effet, elles informent et forment leurs personnels, leurs volontaires et leurs bénévoles sur les conduites à tenir dans tous leurs champs d'implication.

Coordination SUD et ses membres associent à leurs réflexions et leurs activités les différentes parties prenantes, favorisant ainsi la construction collective.

Engagement citoyen

Coordination SUD et ses organisations membres œuvrent pour un cadre national et international favorable à la vie démocratique. Elles favorisent la participation citoyenne, ici et là-bas, et défendent la liberté d'association.

Elles s'assurent que leurs actions contribuent à promouvoir la solidarité internationale et l'engagement individuel et collectif de la société civile.

Respect des personnes

Coordination SUD et ses organisations membres s'engagent à garantir et promouvoir le principe d'humanité en toute circonstance, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU-1948), de ses protocoles et conventions additionnels.

Elles luttent contre toutes les formes de domination et discrimination, ici et là-bas, en leur sein et à l'extérieur. Elles mettent en place des procédures spécifiques pour prévenir et traiter les cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique des personnes, en particulier les violences sexistes et sexuelles. Ces procédures incluent la transparence sur les cas avérés, des mesures internes de sanction et le signalement à la justice*.

Indépendance

Coordination SUD et ses organisations membres œuvrent pour l'intérêt général. Dans leur gouvernance et leurs actions, elles veillent à leur indépendance vis-à-vis des partis politiques, des institutions publiques et des intérêts privés, afin d'assurer le respect de leur projet associatif et de leur liberté d'initiative.

Financements

Coordination SUD et ses organisations membres se donnent les moyens d'être vigilantes quant à la provenance et à l'utilisation des fonds dont elles bénéficient. À cet égard, Coordination SUD et ses organisations membres veillent au respect des valeurs de leurs projets associatifs respectifs, en cohérence avec celles partagées collectivement.

Partenariat équitable

Coordination SUD et ses organisations membres s'assurent que leurs actions sont fondées sur des partenariats équitables, respectueux de la souveraineté de toutes les parties, au service d'un projet politique et social pour des sociétés inclusives. Elles agissent selon les principes de la subsidiarité. Les actions sont coconstruites. Les besoins locaux doivent être pris en compte et leur inscription effective dans les politiques publiques doit être recherchée.

Ce principe de partenariat vise à une coopération mutuellement bénéfique, qui repose sur une coresponsabilité pour garantir la pertinence et la pérennité des actions entreprises.

Amélioration continue

Coordination SUD et ses organisations membres cherchent continûment à avoir un regard critique sur leurs propres pratiques à travers le suivi, l'évaluation et la capitalisation de leurs actions. Elles tirent parti des connaissances accumulées par elles-mêmes, leurs partenaires, leurs pairs, ainsi que toute autre partie prenante en vue de favoriser une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques.

Coordination SUD et ses organisations membres partagent leurs connaissances et leurs expériences au sein du collectif qu'elles forment, ainsi qu'avec leurs parties prenantes, participant ainsi de l'enrichissement collectif des savoirs.

Transparence et redevabilité

Coordination SUD et ses organisations membres agissent avec transparence dans le partage d'information sur leurs activités. Elles mettent à disposition des parties prenantes des informations détaillées et compréhensibles démontrant qu'elles agissent de manière responsable et cohérente sur les plans éthique, humain, social, environnemental, économique et financier.

CONCLUSION

Coordination SUD et ses organisations membres sont signataires de la présente charte « Une éthique partagée ». Elles garantissent sa mise en œuvre en leur sein. Elles rendent compte par des mécanismes adaptés du respect et du suivi de cette charte éthique.

Adoptée le 20 juin 2019 par l'Assemblée générale de Coordination SUD

* Les organisations signataires de la Charte mettront en œuvre tous ces principes selon les éléments d'interprétation établis dans le document présentant les outils de suivi et d'accompagnement.

COORDINATION SUD EN ROUTE VERS 2030 ! STRATÉGIE 2023-28

DES CONSTATS AUX AMBITIONS

Entre 2017 et 2022, période couvrant la dernière stratégie de Coordination SUD, nombre de faits marquants, de constats posés ou encore d'événements, conjoncturels ou structurels, sont venus affecter, sur le plan international, en Europe ou encore en France, le(s) contexte(s), les positionnements et les modalités d'intervention de nombreux acteurs et actrices de la solidarité internationale (agences multilatérales, gouvernements, agences publiques nationales, organisations des sociétés civiles, etc.) et la solidarité internationale elle-même, comme porteuse d'une plus grande justice et vectrice de redistribution et de partage.

D'un point de vue global, s'est affirmée l'urgente nécessité d'une réelle transition écologique, et donc d'une adaptation des modalités d'utilisation et de partage des ressources, et ce à l'instar des rappels récurrents contenus dans les rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), les débats des COP (*Conference of the Parties*) ou encore des actions en justice visant les responsabilités des États et gouvernements. Si l'impact du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité sur les différentes vulnérabilités sociales, économiques, environnementales et politiques est désormais bien connu, le 6^e rapport d'évaluation du GIEC montre aussi que « *l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres (et va entraîner) des changements rapides et généralisés dans l'atmosphère, les océans, la cryosphère et la biosphère¹* » et que « *la vulnérabilité des écosystèmes et des populations au changement climatique varie considérablement d'une région à l'autre. Ces variations s'expliquent par des schémas de développement économique interdépendants, une utilisation des terres et des océans non durable, les inégalités, la marginalisation, des schémas historiques et permanents d'inégalité tels que le colonialisme et les modes de gouvernance²* », qui concernent, en premier lieu, les pays les moins avancés ou en développement et, en leur sein, les populations les plus vulnérables qui, de ce fait, se trouvent exposées à une réelle injustice climatique.

1 GIEC (2021), *Climate Change 2021. The Physical Science Basis: Summary for Policy Maker*, Genève, p. 4.

2 GIEC (2022), *Climate Change 2022. Impact, Adaptation, Vulnerability: Summary for Policy Maker*, Genève, p. 12.

La crise provoquée par la pandémie de Covid-19, dans ses dimensions sanitaires, économiques, mais aussi sociales, politiques et humanitaires, a révélé au monde entier nombre de ses interdépendances et injustices, qui auraient dû conduire à des réponses globales et collectives, notamment des pays les plus riches vers ceux parmi les plus vulnérables. Or ces réponses ont bien souvent favorisé les individualismes nationaux, que cela soit en termes de prévention/protection (*ex. fermeture des frontières*) ou de réaction (*ex. accès aux vaccins*).

Auparavant ou dans la continuité de cette crise sanitaire se sont ouvertes et/ou amplifiées diverses crises géopolitiques affectant différentes régions du monde (*Sahel, Afghanistan, mer de Chine, etc.*), dont le paroxysme s'incarne aujourd'hui dans la guerre en Ukraine ou encore en Afghanistan, au Soudan, en Syrie, etc. Ces crises redessinent les contours d'un monde multipolaire, voyant ressurgir des pays non alignés et des tensions géopolitiques considérées, il y a peu encore, comme potentiellement disparues. Ces crises révèlent l'influence croissante de pays non occidentaux (*Chine, Japon, Qatar, Russie, Turquie, etc.*) dans les pays dits « du Sud », participant à remettre en question les relations établies depuis longtemps entre pays bénéficiaires et pays émetteurs de l'aide, ainsi que les rapports de pouvoir entre ces mêmes pays. Enfin, ces crises, ajoutées aux nouveaux défis climatiques et sanitaires, font plonger des pays autrefois stables dans des situations de crises humanitaires prolongées où le constat de la hausse des besoins est documenté. Cette multiplication des conflits s'accompagne d'une augmentation des victimes civiles et d'atteintes récurrentes au droit humanitaire international, à la sécurité des populations bénéficiaires, mais aussi à celle des personnels (*attentats, attaques criminelles, kidnappings, etc.*), rendant l'action de solidarité internationale de plus en plus difficile à mettre en œuvre, notamment par les OSC.

En complément, il convient de remarquer, comme révélateurs de dynamiques sociales ancrées sur la défense et la promotion des droits humains fondamentaux, l'existence de mouvements sociaux motivés par le respect de la dignité et de l'intégrité des personnes, en particulier des femmes, et le rejet des rapports de domination et d'exploitation inhérents, tels qu'exprimés et revendiqués par #metoo, le mouvement Black Lives Matter, etc. Par ailleurs, le retour du débat sur la prétendue « localisation de l'aide » et de son corollaire sur le partenariat participe des éléments contextuels invitant les OSC de solidarité internationale à mieux appréhender les effets induits par ces évolutions, et ce bien au-delà de la seule question des fonds mobilisés et transitant par les OSC des pays partenaires. Il en va de même pour les débats liés aux histoires coloniales et à l'invitation à changer de paradigme(s)³.

3 MBEMBEA. (2021), *Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain*, Paris, L'Élysée, 142 p.

Ces différents débats et éléments contextuels appellent à un renouvellement des partenariats noués entre les sociétés civiles impliquées dans le domaine de la solidarité internationale, afin de permettre de nouveaux modes de collaboration et de transfert réciproque des capacités.

De façon concomitante, en France, au cours de cette même période, les associations de solidarité internationale de droit français ont été de plus en plus régulièrement consultées, via leur première plate-forme d'expression et de représentation, Coordination SUD, pour la définition, la construction et le suivi des politiques française et européenne d'action humanitaire et d'aide au développement. Elles ont également vu leurs ressources, en particulier d'origine publique, croître de manière conséquente au cours des six dernières années, et ce notamment pour les plus grandes d'entre elles. Cette croissance a accentué la très forte disparité et confirmé ainsi l'extrême diversité et pluralité de ces OSC, tant par leur taille que par leurs modalités d'action. Elle a consacré l'émergence de pratiques en complémentarité d'actions, comme le montre la dernière édition de l'étude⁴ de Coordination SUD sur les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale (ASI). Cette même étude invite à explorer les complémentarités potentielles à jouer entre les OSC et les spécificités à valoriser pour soutenir la biodiversité des OSC de droit français.

Cette croissance s'est aussi accompagnée d'un autre développement, celui des normes et des contrôles, comme ceux induits par les mesures antiterroristes ou encore les principes dits de *due diligence* (vérification préalable à toute contractualisation) impactant indubitablement les capacités d'action des OSC de solidarité internationale. Au regard de la spécificité de leur objet (solidarité internationale et inconditionnalité de l'aide), de leur fonctionnement (à but non lucratif) et de leurs espaces d'intervention (« le dernier kilomètre »), les OSC de solidarité, déjà très contrôlées, sont de plus en plus régulièrement questionnées sur leurs modalités de transparence et de redevabilité, et incitées à une amélioration continue.

Enfin, et plus récemment encore, la loi d'orientation et de programmation sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités d'août 2021 a consacré le double objectif d'une aide publique au développement (APD) française à hauteur de 0,7 % du revenu national brut (RNB) en 2025 et d'une part d'APD française transitant par les OSC équivalente à la moyenne des pays de l'OCDE (*soit 15 % au moment du vote de la loi*). Cette même loi inscrit la reconnaissance du droit d'initiative des OSC et affirme comme priorité d'affectation de l'APD française celle accordée tant aux pays les moins avancés qu'aux secteurs

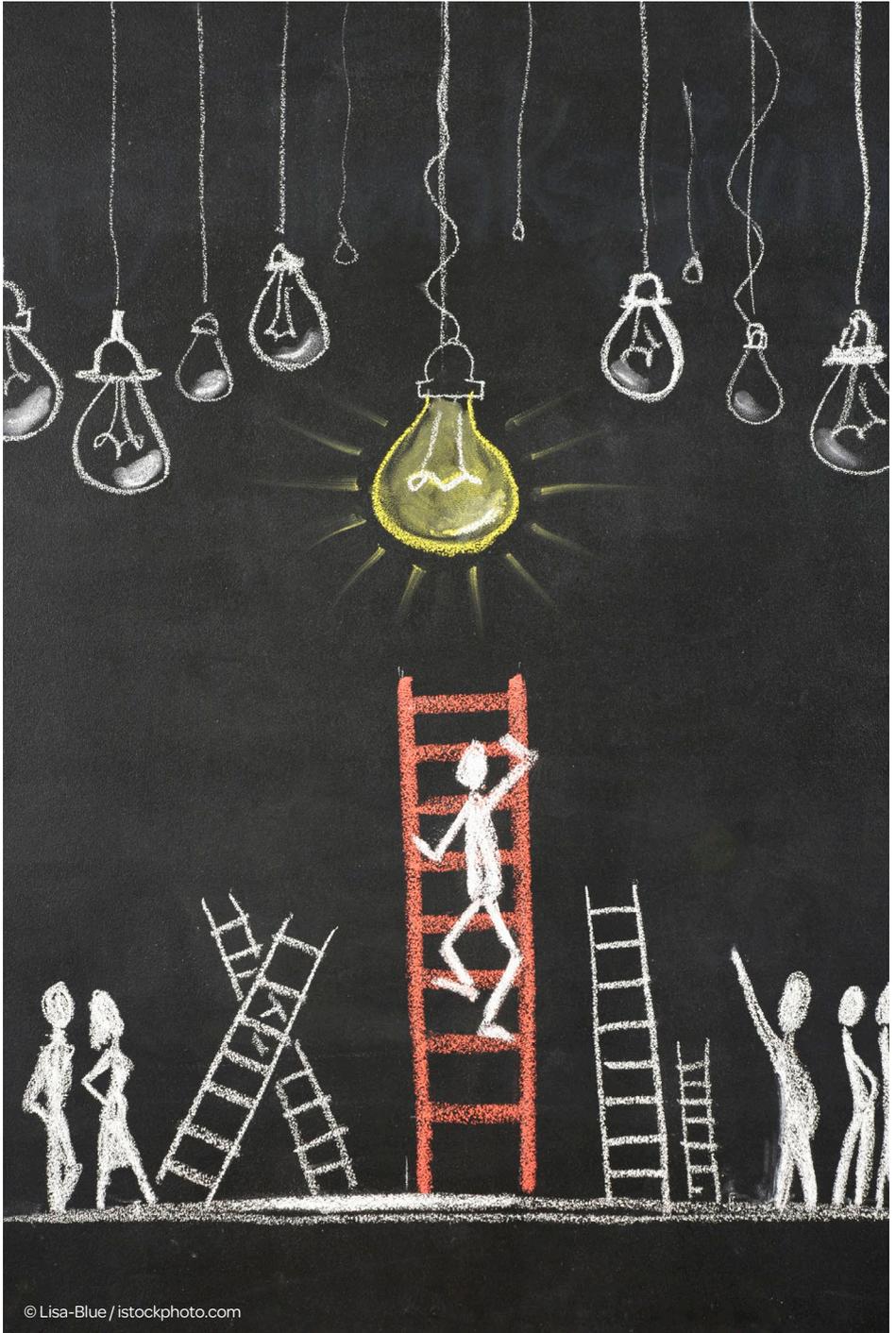
⁴ Coordination SUD (2022), *Les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationales (ASI) françaises, étude 2016-20*, Coordination SUD/Ellyx, mai.

sociaux de base ou encore à l'égalité femmes/hommes. Complétée par le *Document d'orientation stratégique société civile et engagement citoyen* publié en mars 2023 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, cette loi offre un cadre à l'expression et à l'action des organisations de la société civile de solidarité internationale, mais ne suffira pas, à elle seule, à garantir à ces mêmes OSC une pleine reconnaissance de leur action et de leur rôle dans les espaces politiques dans et sur lesquels elles agissent.

C'est pourquoi, partant de ces différents constats, aux effets souvent contradictoires, mais aussi des enseignements tirés de près de trente ans d'existence, Coordination SUD s'engage, aujourd'hui, sur la voie d'une stratégie 2023-28 visant à répondre à ses différents défis, et dont la finalité tend à ce que :

En s'inscrivant dans l'agenda 2030, les OSC françaises répondent par l'action aux effets immédiats et aux causes profondes des crises humanitaires, sociales et écologiques, et mettent en œuvre les objectifs du développement durable. Elles le font en mobilisant les citoyennes et citoyens. Les OSC françaises de solidarité internationale contribuent pleinement à la transition écologique, sociale et démocratique, en cherchant à être, pour elles-mêmes, exemplaires. Plate-forme française de référence pour la solidarité internationale, Coordination SUD facilite l'action des OSC françaises. Elle est reconnue en cela par ses membres et par les pouvoirs publics.

Pour atteindre cette finalité, Coordination SUD se propose de décliner la stratégie orientée changements, telle que décrite ci-après, et structurée autour de deux changements « ultimes » : l'un portant sur la contribution des OSC à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques de solidarité internationale et l'autre axé sur le rôle des OSC en tant qu'actrices de développement et d'action humanitaire.



LES CHANGEMENTS D'ICI À 2028

Pour s'engager, les OSC françaises et leurs homologues des pays partenaires ont besoin d'un environnement favorable : des moyens pour mener leurs actions, avec des modalités d'octroi et de redevabilité adaptées, mais aussi une reconnaissance de leur rôle par les pouvoirs publics ou encore l'engagement des citoyennes et citoyens à leurs côtés (ici et là-bas). Leurs équipes doivent également pouvoir agir sans être l'objet de violences ou de représailles administratives de la part de groupes armés, délictuels, ou de gouvernements.

Aujourd'hui, la situation s'est dégradée dans de nombreuses régions du monde et de pays, rendant l'action des OSC de plus en plus complexe, au détriment des populations les plus vulnérables.

Par ailleurs, la multiplication des campagnes de désinformation (*fake news*), la montée du nationalisme ou encore de la xénophobie, dans les pays occidentaux comme dans les pays partenaires de la coopération, remettent en question les logiques de solidarité au niveau national et international.

Dans ce contexte difficile, il est attendu d'ici à 2028 que Coordination SUD contribue, dans le cadre du mandat défini par son projet associatif, à un environnement favorable à l'action et à l'expression des OSC, aux Objectifs de développement durable (ODD) et à la solidarité internationale.

Pour que les OSC atteignent les changements sociaux qu'elles visent et pour qu'elles continuent à être crédibles aux yeux des citoyennes et des citoyens, elles doivent aussi s'assurer que leurs pratiques sont cohérentes avec leurs positionnements dans un contexte qui évolue rapidement : valeur ajoutée et qualité des interventions, efficacité opérationnelle et organisationnelle, réciprocité dans les rapports avec les sociétés civiles des pays partenaires, contribution à l'égalité entre les sexes et entre toutes les diversités, à la lutte contre le changement climatique, etc.

S'il s'agit de s'adapter aux mutations en cours au sein de la solidarité internationale, ces dernières doivent aussi pouvoir être questionnées, voire critiquées, quand elles s'avèrent contraires aux valeurs de solidarité, de justice, d'égalité et de respect des droits humains portées et défendues par le collectif.

1 | COORDINATION SUD CONTRIBUE À UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'ACTION DES OSC, AUX ODD, À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

CHANGEMENT MAJEUR 1

Les OSC françaises sont pleinement engagées dans la construction de politiques publiques ambitieuses et pertinentes en matière de solidarité internationale.

CHANGEMENT MAJEUR 2

Les OSC françaises contribuent aux débats publics et citoyens sur la solidarité internationale.

2 | LES OSC DE DROIT FRANÇAIS SONT INNOVANTES ET MOBILISÉES AUPRÈS DES OSC DES PAYS PARTENAIRES EN CHERCHANT À ÊTRE, POUR ELLES-MÊMES, EXEMPLAIRES

CHANGEMENT MAJEUR 3

Les OSC françaises se renforcent et innovent pour faire face aux nouveaux défis de la solidarité internationale.

CHANGEMENT MAJEUR 4

Les OSC françaises agissent de concert avec les OSC des pays partenaires pour contribuer à la construction des politiques publiques.

Les pages suivantes explicitent notre vision pour chacun des changements visés.

CHANGEMENT MAJEUR 1

LES OSC FRANÇAISES SONT PLEINEMENT ENGAGÉES DANS LA CONSTRUCTION DE POLITIQUES PUBLIQUES AMBITIEUSES ET PERTINENTES EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

En 2028, les politiques de solidarité internationale française et européenne bénéficient de financements plus importants et sont plus efficaces. Les OSC françaises, européennes et des pays partenaires, en particulier ceux d'intervention des organisations membres de Coordination SUD, et les citoyennes et citoyens sont associés à la construction et au suivi de ces politiques publiques. Ces politiques répondent aux besoins à court, moyen et long terme des populations précaires et vulnérables. Elles permettent aux OSC de mener une action facilitée, accrue et pertinente.

POURQUOI ?

- La loi d'orientation et de programmation sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités (août 2021), dans la continuité du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018 et du rapport Berville, a confirmé l'objectif d'atteindre une APD française équivalente à 0,7 % du RNB en 2025. Si cette évolution, défendue historiquement par Coordination SUD, paraît positive, l'État français doit encore la mettre en œuvre, voire aller plus loin face à la multiplication des crises environnementales, socio-économiques et humanitaires ;
- Aujourd'hui, les OSC sont consultées par les pouvoirs publics lors de l'élaboration ou de l'évaluation de documents stratégiques en matière de solidarité internationale, mais il ne s'agit que rarement d'une véritable « coconstruction », tandis que l'implication des citoyennes et citoyens reste très limitée, voire inexistante ;
- Entre 2017 et 2022, les financements du dispositif Initiative-OSC ont augmenté de près de 55 % entre 2017 et 2022, ceux de l'humanitaire sont passés de 57 millions d'euros à 187 millions d'euros sur la même période, alors que, plus globalement et toujours sur cette même période, le montant de l'APD bilatérale transitant par les OSC françaises a été multiplié par deux. Des progressions fortes, mais qui placent la France encore au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (7,8 % de l'APD bilatérale française contre 15 % pour la moyenne des pays de l'OCDE) et qui invitent donc l'État français à continuer ses efforts en termes de financement de l'action humanitaire et du développement ;
- Dans le même temps, les modalités d'évaluation et de redevabilité se sont fortement alourdis, avec le risque d'entraver l'action des OSC sur le terrain et de démultiplier les coûts d'intermédiation au détriment des populations bénéficiaires.



AVEC QUI ET POUR QUI ?

- Avec les OSC membres et les réseaux partenaires nationaux, européens et internationaux ;
- En dialoguant avec les pouvoirs publics français (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Agence française de développement (AFD) en premier lieu) et, via Concord Europe, la Commission européenne ;
- Pour renforcer et faciliter l'action des OSC de droit français et de leurs homologues des pays partenaires.



COMMENT ?

Par une approche fondée sur la charge de la preuve et en visant les changements intermédiaires suivants :



Les OSC, françaises et des pays partenaires, participent de manière effective à la définition des stratégies, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques de solidarité internationale et à leurs traductions dans des lois qui les déclinent. Des conférences de consensus avec les citoyennes et les citoyens sont organisées régulièrement.



L'APD française va au-delà des 0,7 %. Elle est majoritairement orientée vers l'appui aux pays les plus vulnérables et les financements combinant urgence, réhabilitation et développement augmentent également significativement.



L'APD française transitant par les OSC atteint 15 % de sa part bilatérale. Cette augmentation est actée dans une loi de programmation et ses effets sont valorisés.



Des dispositifs de financement sont développés pour répondre à la diversité des initiatives portées par les OSC. Les financements correspondant à leur droit d'initiative sont renforcés.



La redevabilité et la transparence des OSC sont assurées et participent d'une amélioration continue de leurs pratiques. Les modalités d'évaluation et de redevabilité sont adaptées aux risques réels, avec une recherche de simplicité maximale. Les bailleurs se sont coordonnés pour des processus communs de redevabilité.



Les politiques de solidarité internationale ne sont pas conditionnées à d'autres objectifs extérieurs, comme par exemple ceux relevant de la diplomatie, de l'action militaire, de la défense, du maintien de l'ordre ou encore du contrôle des migrations.

CHANGEMENT MAJEUR 2

LES OSC FRANÇAISES CONTRIBUENT AUX DÉBATS PUBLICS ET CITOYENS SUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

En 2028, notamment grâce à l'action des OSC, la population en France est sensibilisée aux enjeux globaux de la solidarité internationale traduits dans les ODD. Ses capacités de mobilisation pour des politiques publiques cohérentes avec les enjeux de solidarité internationale sont renforcées. Les citoyennes et citoyens portent et soutiennent l'action de solidarité internationale, notamment celle menée par les OSC.

POURQUOI ?

- Face aux enjeux de la transition écologique, sociale et économique et à la montée du repli sur soi, la solidarité internationale constitue une réponse indéniable, toutefois encore trop peu connue du grand public, notamment des jeunes, que les OSC doivent continuer à mobiliser toujours davantage ;
- Dans les médias, la place et la visibilité de la solidarité internationale, comme vectrice de changement et de cohésion, restent trop limitées, tandis que les liens avec le monde de la recherche, s'ils existent, pourraient être renforcés. Parallèlement, les modalités de communication et d'influence évoluent avec la montée en puissance des réseaux sociaux et de nouveaux acteurs et actrices, leaders et relais d'opinion ;
- Aux côtés d'acteurs et actrices historiques, nombre d'OSC de droit français développent des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) articulées avec leurs interventions sur le plan international. Elles doivent pouvoir disposer d'un espace de représentation dans leur dialogue avec les pouvoirs publics et d'accompagnement dans leur capacité à développer leurs actions.

AVEC QUI ET POUR QUI ?

- Avec les OSC membres de Coordination SUD qui mènent des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- En mobilisant des relais d'opinion : journalistes, monde de la recherche, influenceurs et influenceuses, etc. ;
- Pour susciter l'engagement solidaire des citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité.

COMMENT ?

En visant les changements intermédiaires suivants :



Une stratégie d'alliances plurielles (médias, écoles de journalisme, centres de recherche, etc.) permet à Coordination SUD de s'appuyer sur des forces au-delà de ses membres et favorise la mobilisation citoyenne.



Des événements vulgarisant les sujets de solidarité internationale, associant ou initiés par Coordination SUD, rendent visibles ses approches et les pratiques de ses membres auprès du grand public et permettent, ainsi, d'étendre son influence.



L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, dans une acception et une déclinaison communément partagées, est un vecteur de changements soutenu par Coordination SUD, et ce en appuyant, en ce sens, ses membres, plus globalement les OSC françaises.



Des publics élargis, notamment les jeunes, sont engagés et Coordination SUD assure leur participation à la solidarité internationale.



Des leaders et relais d'opinion, en France comme dans les pays partenaires, soutiennent l'action de Coordination SUD ; Coordination SUD conforte sa présence sur les réseaux sociaux.



Des propositions sur la politique de solidarité internationale, intégrant argumentaires et propositions de Coordination SUD, sont reprises dans le débat public, notamment à l'occasion de campagnes ponctuelles et ciblées, et orientent les choix politiques.

CHANGEMENT MAJEUR 3

LES OSC FRANÇAISES SE RENFORCENT ET INNOVENT POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En 2028, Coordination SUD et les OSC, dans leur diversité, sont plus fortes, résilientes, soutenues et reconnues comme actrices de changement. Pour cela, Coordination SUD rassemble, organise et renforce les OSC en France, tant au niveau national que dans les territoires, en contribuant à ce qu'elles soient réellement plus inclusives et à ce qu'elles puissent agir de manière toujours plus novatrice et attractive.

?? POURQUOI ?

- Dans un contexte de croissance des financements transitant par les OSC françaises, ces dernières ont aussi augmenté le volume et la complexité de leurs interventions. Elles font face au défi d'adapter leur projet associatif, leur modèle organisationnel ou économique à cette montée en puissance ;
- La pandémie de Covid-19 a accéléré les transformations en cours dans les pratiques de travail au sein des organisations, ainsi que dans la relation avec les partenaires : augmentation du télétravail, réunions à distance avec les organisations des pays partenaires, dont l'autonomie s'est accrue. Ces changements font émerger des besoins nouveaux de renforcement institutionnel pour les OSC ;
- Les populations bénéficiaires, mais aussi les personnels des ONG, font face à des menaces sécuritaires croissantes : criminalisation de l'action des défenseurs et défenseuses des droits humains, attaques criminelles, y compris informatiques, et attentats. Ces évolutions impliquent de renforcer les OSC de droit français, ainsi que leurs partenaires sur ces aspects ;
- Alors que les ressources des OSC de solidarité internationale, toutes origines confondues, ont presque doublé entre 2016 et 2020, et que les espaces collectifs au sein de Coordination SUD se sont démultipliés, les moyens de Coordination SUD sont restés stables, mettant en tension sa capacité à répondre aux besoins de ses organisations membres dans leur pluralité et leur diversité ;
- Si le nombre d'organisations membres de Coordination SUD a augmenté au cours de ces dernières années, des composantes de la solidarité internationale apparaissent encore sous-représentées, à l'instar des organisations des droits humains ou des OSC dont le siège est situé hors de l'Île-de-France.



AVEC QUI ET POUR QUI ?

- Avec l'appui des membres et des bailleurs ;
- En mobilisant de l'expertise externe ;
- Pour renforcer les capacités institutionnelles des OSC de droits français mobilisées à l'international et celles de Coordination SUD



COMMENT ?

En visant les changements intermédiaires suivants :



L'attractivité des associations de solidarité internationale, à la fois comme espaces d'engagement, mais aussi d'emploi, est confirmée avec l'affirmation d'une communauté d'employeurs et le développement de cadres appropriés à la gestion collective de son action.



Le modèle économique de Coordination SUD intègre un système de contribution équitable et efficient confortant l'appui de ses organisations membres à sa structure et garantissant une solidarité entre elles. Il autorise une diversification de ses sources de financement.



Une politique d'adhésion et une organisation appropriée sont en place pour accroître l'attractivité et la diversité des membres de Coordination SUD, notamment en se rapprochant des ONG de droits humains et de celles installées en territoires, en facilitant leur inclusion dans l'engagement collectif.



Une évaluation régulière des besoins, y compris en territoires, permet d'ajuster en continu l'accompagnement de Coordination SUD aux OSC. Les modalités d'appui et de renforcement sont adaptées.



Les pratiques de partenariat entre membres de Coordination SUD, comme au-delà de son écosystème, sont stimulées par des modalités d'appui et de coopération fondées sur les principes de l'échange entre pairs.



La mutualisation des pratiques de coopération et la promotion des innovations portées par les membres participant de l'offre d'accompagnement de Coordination SUD.

CHANGEMENT MAJEUR 4

LES OSC FRANÇAISES AGISSENT DE CONCERT AVEC LES OSC DES PAYS PARTENAIRES POUR CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES.

En 2028, les relations entre les OSC de droit français et les OSC des pays partenaires se fondent sur des partenariats équitables, équilibrés, réciproques, respectueux et basés sur le principe de subsidiarité. Coordination SUD contribue, avec ses organisations membres et les organisations des sociétés civiles des différents continents, à améliorer ces pratiques partenariales. Pour cela, Coordination SUD appréhende, suscite et se nourrit des changements de vision, des politiques publiques et des pratiques de solidarité internationale, en s'appuyant sur une conversation mondiale à laquelle elle prend pleinement part.

POURQUOI ?

- Les OSC des pays partenaires restent peu impliquées dans la définition des cadres stratégiques et programmes de l'APD française, ou même européenne, et dans les grands événements internationaux (sommets, COP) faute de mécanismes permettant leur participation, de moyens financiers pour couvrir les frais de déplacement ou encore d'accès aux visas. Elles restent aussi – pour les mêmes raisons – peu intégrées aux études prospectives et travaux à partir desquels peuvent être alimentées la définition de ces cadres et les prises de position des OSC françaises ;
- Coordination SUD, de par sa présence dans des collectifs européens ou internationaux (comme Concord, Forus) et la richesse des partenaires de ses organisations membres, a la capacité de dialoguer avec les sociétés civiles des pays partenaires et de faciliter leur implication dans des espaces de concertation/coconstruction des politiques publiques ;
- Le débat sur la « localisation de l'aide » questionne les relations de pouvoir entre sociétés civiles du Nord et du Sud, et invite à réfléchir sur l'évolution des relations et rapports entre les OSC françaises et les OSC des pays partenaires, et au sein des OSC elles-mêmes.

AVEC QUI ET POUR QUI ?

- Avec les OSC partenaires des organisations membres de Coordination SUD et les sociétés civiles des pays partenaires ;
- En facilitant leur implication dans les événements et collectifs au niveau français, européen et international ;
- Pour renforcer la pertinence des orientations prises par le collectif et celle des politiques publiques en matière de solidarité internationale au niveau français, européen et international.

COMMENT ?

En visant les changements intermédiaires suivants :



Des pratiques effectives et des mécanismes inclusifs d'élaboration et de suivi des politiques publiques de développement et de solidarité internationale avec les OSC, y compris des pays partenaires, sont définis et mis en œuvre par les acteurs et actrices institutionnelles en France et sont partagées au-delà.



Des acteurs et actrices de la recherche et des OSC des pays partenaires sont associées aux travaux d'analyse de Coordination SUD pour permettre une meilleure appréhension des enjeux et problématiques des sociétés civiles, en particulier de celles des pays partenaires.



Des rapports équilibrés, réciproques et solidaires, sont affirmés, partant de pratiques partenariales entre OSC membres de Coordination SUD et celles des pays partenaires, dans une compréhension communément partagée, utilisée et diffusée à des fins de partenariats stratégiques concourant à une véritable culture de coopération.



Des modalités et mécanismes appropriés permettent aux OSC des pays partenaires de faire entendre leur voix dans les réflexions stratégiques et la construction des positions de Coordination SUD.



Les orientations stratégiques de Forus et Concord Europe se nourrissent des contributions de Coordination SUD et de ses membres, notamment en s'investissant dans les instances et les espaces collectifs de travail.



Des événements mondiaux du secteur de la solidarité internationale mobilisent Coordination SUD, en complément d'un dialogue structuré avec les entités représentatives des pays partenaires.

DE LA STRATÉGIE À SES CONDITIONS DE RÉALISATION

Cette stratégie se réalisera pleinement si :

- les organisations membres affirment leur soutien à Coordination SUD, s'engagent dans les activités et la gouvernance du collectif, et se reconnaissent dans l'identité et les messages portés par Coordination SUD ;
- Coordination SUD dispose des moyens humains et financiers adéquats pour mettre en œuvre sa stratégie et peut compter sur l'engagement de ses organisations membres à ses côtés et en son sein ;
- les pouvoirs publics, et en premier lieu le MEAE et l'AFD, ont une posture de dialogue vis-à-vis des OSC et d'ouverture face aux messages défendus par Coordination SUD au nom des organisations membres qui composent son réseau ;
- elle est pilotée au niveau stratégique et fait l'objet d'une revue régulière par le Conseil d'administration et le secrétariat exécutif, sous la double responsabilité de la présidence et de la direction exécutive ;
- la transversalité des approches et des fonctions s'accroît au sein de Coordination SUD avec des modalités de travail favorisant le croisement des enjeux et l'hybridation des réponses.



PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

COORDINATION SUD

COORDINATION SUD (2023), *Acteurs et actrices de la solidarité internationale. Quelle(s) mutation(s) ?*, Paris, *Coordination SUD*, mars.

COORDINATION SUD (2023), *Intégrer le genre dans son organisation : pourquoi et comment ?*, *Capitalisation*, Paris, Coordination SUD, mars.

Coordination SUD (2022), *Les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationales (ASI) françaises, étude 2016-20*, Coordination SUD/Ellyx, mai.

Coordination SUD (2022), *Loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales. Rapport d'analyse globale*, Paris, Coordination, janv.

Coordination SUD (2018), *Pour une Augmentation des Financements Publics des ONG françaises*, Paris, Coordination SUD, oct.

Coordination SUD (2017), *Les ONG et leurs pratiques de partenariats. Nouvelles tendances et nouveaux défis*, Paris, Coordination SUD, juin.

Coordination SUD (2016), *Projet Associatif & Plan Stratégique 2017-22*, Paris, Coordination SUD.

Coordination SUD (2015), *Prospective Coordination SUD 2030*, Paris, Coordination SUD, mars-sept.

VIELAJUS M., BONIS-CHARANCLE J.-M., (2019), *La localisation de l'aide. Plus de proximité, permet-il d'assurer l'autonomie des projets déployés*, Paris, Coordination SUD / ONGLAB, nov.

MEAE / AFD & AUTRES MINISTÈRES

AFD (2020), *Renforcer l'engagement citoyen pour la transition écologique, solidaire et démocratique en France et dans le monde à horizon 2030. Le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale*, Paris, AFD / Groupe de Concertation ECSI, nov.

AFD (2019), *Stratégie Transition Politique et Citoyenne*, Paris, AFD.

AFD / CSA Research (2019), *Les Français et la Politique d'Aide au Développement*, Paris, AFD / CSA, avr.

JORF (2021), Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, Journal Officiel République Française, Paris, 05 août 21

KAYROS (2022), *Les Organisations de Solidarité Internationale en 2030. Accompagnement prospectif de l'équipe*, PPT, Synthèse, Paris, AFD/KAYROS, janv.

MEAE (2023), *Document d'orientation stratégique société civile et engagement citoyen 2023-2027*, Paris, MEAE/DGM/CIV, mars.

MEAE (2020), *Loi d'orientation et de programmation Développement solidaire et lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM)- Cadre de partenariat global*, Paris, MEAE.

MEAE (2019), *Droits humains et Développement. Une approche de la coopération au développement fondée sur les droits humains*, Paris, MEAE/DGM.

MEAE (2019), *La politique française en faveur du développement. DPT PLF 2020*, Paris, MEAE.

MEAE (2018), *Stratégie Humanitaire de la France 2018-2022*, Paris, MEAE, mars.

MEADI (2017), *Document d'orientation politique relatif au partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et du développement international et la société civile*, Paris, MAEDI / DGM.

AUTRES HORIZONS

- ARRAS S., BIBO TANSIAT., JULT W., MAES B., (2021), *La Décolonisation, c'est maintenant !, Guide pratique d'inspiration pour une collaboration internationale équitable*, Bruxelles, NGO Federatie / 11.11.11.
- CESE (2019), « *Faire de la société civile l'accélérateur de la transition écologique* », *l'Œil du CESE*, n°6, Paris, Janv.
- CHANCEL L., PICKETTY T., SAEZ E., ZUCMAN G., (2021), *Rapport sur les inégalités mondiales 2022. Rapport Global*, New York, World Inequality Lab/UNDP.
- CONCORD EUROPE (2023), *Funding Local Women's Rights Organisations and Feminist Movements for Transformative Change. Recommendations to the EU and Member States*, Bruxelles, Concord Europe, mars.
- FLEURY C. (2020), « La Mer. Un monde ouvert à l'homme » in : FLEURY C., *Ci-gît l'amer/ Guérir du ressentiment*, Paris, Gallimard.
- FORUS (2021), *Forus Strategy 2021-25. A Positive Agenda*, Paris, Forus.
- GIEC (2021), *Climate change 2021. The physical science basis: summary for Policy Maker*, Genève, p. 4.
- GIEC (2022), *Climate change 2022. Impact, adaptation, vulnerability: summary for Policy Maker*, Genève, p. 12.
- ITECO (2021), *De la Décolonisation : Suite. Des autres voix sur les questions décoloniales*, *Antipodes* n°233, Bruxelles, sept.
- JAHSAN J. (2016), *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable*, Avis CESE 11, Paris, CESE, oct.
- LEEDHAM S., THOMPSON A., (Eds) (2022), *IONGs and the Long Humanitarian Century – What Leaders of International NGOs think about the challenges they face*, Oxford, Nuffield College / Save the Children, juil.
- MBEMBE A. (2021), *Les Nouvelles Relations Afrique-France : Relever ensemble les défis de demain*, Paris, L'Elysée.
- McDONNELL, I. (2022), *Tendances et Perspectives de l'aide au développement : les spécificités françaises*, Présentation atelier Assemblée nationale 28.09.22, Paris, OCDE/CAD, sept.
- NGO-Federatie (2021), *Le Décloisonnement Nord-Sud. Vers des partenariats mondiaux à part entière*, Brussel, NGO Federatie.
- OCDE (2018), *Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : France 2018*, Paris, OCDE/ CAD, sept.
- PIKETTY T. (2021), *Une brève histoire de l'égalité*, Paris, Seuil, août.
- RITIMO (2023), *Décoloniser ! Notions, enjeux et horizons politiques*, *Passerelle* n° 24, mars.
- RRMA (2022), *Les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale – État des lieux dans 10 régions françaises*, Paris, CIRRMA/RRMA/FAD, sept.
- TESQUET O. (2019), « *Les fourmis ouvrières du Clic* », *Télérama*, Paris, 20 mars.
- UNITED NATIONS (2019), *The Future is now. Global Sustainable Development Report*, New York, UN Department of Economic and Social Affairs.
- VIELAJUS M., BONIS-CHARANCLE J.-M., (2022), *Télescope 2030. Résultats de l'enquête réalisée auprès d'un panel d'OSI françaises*, Paris, AFD/KAYROS/Coordination SUD, juin.
- WILLIG D., MITCHELL G. E., MARXE A. W (2022), *2022 NGO Futures. NGO Leaders on Current & Future Change*. CEO Survey, Washington DC, InterAction, avril.

REMERCIEMENTS

Coordination tient à remercier ici toutes les organisations, membres ou partenaires, qui, aux côtés de son secrétariat exécutif, ont contribué à la construction de sa stratégie 2023-2028.

En particulier ses remerciements vont aux membres du groupe de suivi de cette construction à savoir : Olivier Bruyeron, Président Coordination SUD, Carolez Coupez, Déléguée générale adjointe Solidarité Laïque, Catherine Giboin, Présidente Fondation Médecins du Monde, Kevin Goldberg, Directeur général Solidarités International, Reynald Blion, Directeur exécutif Coordination SUD, Vincent Pradier, Chargé de mission Études & Analyses Coordination SUD ainsi que Arnaud Laaban, Consultant, *Eval4Change*.

« Déchiffrer le monde réel en le dépouillant des visions et des valeurs dont la langue, toute langue, est porteuse, c'est en déranger l'ordre institué, en bouleverser les hiérarchies. »*

C'est aussi pourquoi Coordination SUD, pour tous ses documents et autres publications, utilise l'écriture inclusive, à tout le moins non exclusive, tirée des orientations et principes suggérés par le Haut Conseil français à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Quelques petits changements d'habitudes ajoutés à quelques procédés de rédaction très simples et très concrets permettent de donner à écrire, lire, voir et comprendre le monde et les sociétés dans leur pluralité. Ainsi, cette publication repose sur :

- des formulations neutres (ex. présidence plutôt que président) ;
- des noms et adjectifs épiciènes, (ex. responsable plutôt que chef) ;
- le dédoublement des mots (ex. citoyennes et citoyens) en respectant l'ordre alphabétique pour leur mention ;
- l'accord de proximité avec le dernier nom, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel ;
- un recours, si besoin est, au point médian.

Les visuels utilisés par Coordination SUD complètent cette expression inclusive évitant les stéréotypes de genre et bousculant nos réalités, et surtout leurs compréhensions.

** Annie Ernaux, Prix Nobel de Littérature 2022, discours, Stockholm, 7 décembre 2022*

Direction éditoriale

Reynald Blion, Coordination SUD

Relecture

Pascale Naquet

Maquette graphique

Esther James, Design Mandarine

Crédits photos de la couverture

© Orbon Alija / istockphoto.com



COORDINATION SUD

RASSEMBLER & AGIR
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Rassembler & agir
pour la solidarité internationale

COORDINATION SUD
14 passage Dubail - 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72

www.coordinationsud.org
